LE PARDON GÉNÉRAL, OU CÉLÉBRATION DU PACTE FÉDÉRATIF.

LES races futures s'étonneront qu'un peuple, courbé, pendant près de 18 siècles sous les chaînes du plus honteux esclavage, ait donné à l'univers le spectacle d'une régénération, aussi subite, aussi vaste, aussi noble que celle de l'empire François. Quelle sera leur admiration ? Ah ! mes concitoyens ! nos cœurs sont trop embrasés du feu de la liberté pour bien sentir les avantages de la révolution ; nos neveux seuls pourront l'apprécier.

Que les annales du monde se déroulent à nos regards, que notre œil se repose un moment sur ces pompeux monumens de l'antiquité grecque & romaine, qui, jusqu'ici, avoient enchaîné notre respect, nous verrons que ces peuples si vantés dans l'histoire, sont bien loin de nous être comparés. Saint décret des droits de l'homme, à la France seule étoit réservée la gloire de t'élever un trône dans les cœurs, en les unis-

sants par les liens les plus sacrés, qu'aucune puissance ne sauroit briser :

Ah ! si la cendre de ces fameux législateurs du monde pouvoit se ranimer, n'en doutons pas, elle rendroit hommage aux régénérateurs inimitables, dont la sagesse a su élever l'édifice auguste de la liberté, au milieu d'un marais fangeux & infect; en détruisant les idoles de l'erreur, de l'orgueil & du fanatisme; ils nous ont rendu un bienfait que les races humaines n'avoient perdu, qu'en dégradant leur sublime essence.

Êtres pusillanimes, qui ne pouvez soutenir l'éclat de la liberté : vous, dont l'ame sans énergie, préfère les chaînes dorées des tyrans, à cette égalité majestueuse que l'éternel plaça sur le front humain. Voici l'instant d'arracher l'ivraie qui empoisonne vos cœurs; animez-les du transport divin qui enivre les nôtres; accourez vers l'autel qui s'élève dans les champs du Dieu de la guerre; là, éblouis, frappés d'étonnement à la vue d'un peuple de frères : une main armée, l'autre élevée vers le ciel, que votre bouche s'unisse au serment sacré de l'union & de la liberté, qu'ils professeront; vos yeux désillés, vous permettront de les considérer sous leur véritable aspect; & vous rougirez d'avoir tant tardé à former la plus sainte des alliances. Quel imposant & doux spectacle ravira nos sens! un peuple immense ne formera qu'une voix pour jurer devant l'arbitre de nos destinées, qu'il veut ne re-



connoître que l'égalité, qu'il soutiendra de toutes ses forces une constitution qui doit assurer son bouheur ; il jurera de respecter les lois, de chérir le chef suprême à qui il en confie l'exécution, de payer les bienfaits dont il lui est redevable par son amour : que la vertu seule aura droit de prétendre à son hommage & à sa reconnoissance ; Ah ! s'il est un encens assez pur pour plaire à la divinité, ce ne peut être que le serment d'un peuple qui abjure l'erreur pour ne reconnoître que l'éternelle vérité qu'elle a gravée dans tous les cœurs, mais qu'un démon, jaloux de leur félicité avoit jusqu'ici couverte d'un voile épais.

C'est aux pieds de l'auguste liberté qu'expireront les accens de ces voix calomniatrices, qui ont essayé en vain de nous faire abandonner l'honorable sentier que doivent parcourir les hommes libres : la tête hideuse du préjugé sera écrasée par la justice, & ce jour incomparable sera le triomphe de la raison.

Mais, citoyens, comment célébrer dignement l'anniversaire du jour heureux, qui brisa les chaînes si pesantes sous lesquelles nous languissions depuis tant de siècles. Sera-ce par le bruit du canon, le son des cloches, la pompe militaire, l'accord mélodieux des instrumens ; sera-ce en jonchant les rues de fleurs & d'herbes odoriférantes ; en couvrant nos tables de mets & de boissons offertes à nos frères de département ; sera-ce par des illuminations, des feux d'artifices, des

chants, des danses, par des graces partielles, accordées le plus souvent à ceux qui les méritoient le moins ? O mes frères ! nous avons célébré jusqu'ici, de cette manière, trop d'événemens communs. Il faut imprimer à la fête de notre liberté, un caractère si aeguste qu'aucune ne puisse jamais lui être comparée.

Deux attributs sublime composent l'essence de la divinité, la justice & la clémence ; il n'est point de crimes que le répentir n'efface aux yeux de l'éternel ; le glaive de sa justice se brise devant la palme de sa clémence ; l'imiter, c'est s'élever au-dessous de l'humanité : grace pour les coupables ! oui, grace, que toutes les peines soient remises, que toutes les traces des crimes s'effacent. L'aniversaire de la liberté doit être consacré par un pardon général : environnons le sanctuaire des législateurs. Conjurons-les de porter nos vœux aux pieds du trône, pour supplier les pères de la patrie, d'ouvrir le trésor de ses graces, la plus glorieuse prérogative de sa couronne ; qu'il couvre de son égide sacrée, cette foule de malheureux qui, par l'infraction des lois, ont rompu les liens qui les attachoient à nous ; que Louis, le régénérateur, revêtu de tout l'appareil de la majesté qui doit environner l'empereur des François, se place sur son trône ; qu'un respectueux silence fasse entendre ces paroles aux peuples attendris : qu'elles se se gravent dans tous les cœurs.

François, je dois dans un si beau jour, donner un grand exemple à l'Univers étonné. Le premier, le plus doux, le plus sacré des droits qui relèvent mon trône, est celui de pardonner, de suspendre le glaive vengeur des lois, sur les têtes coupables que l'équité proscrit. Que ce jour devienne à jamais mémorable à la postérité. Louis veut que les tombeaux qui récitent en ce moment, les criminels & beaucoup plus encore d'innocents & de malheureux, s'ouvreut à sa voix; que les chaînes dont ils sont surchargés, tombent, que tout ce qui respire puisse jetter un cri d'allégresse; un seul gémissement troubleroit la sainte harmonie de l'auguste solemnité qui nous rassemble.

Citoyens, vous avez vu mon cœur s'occuper, avec une tendre sollicitude, de la réforme d'un code barbare qui n'a que trop souvent teint les échaffauds d'un sang pur, détrempé les bagnes & les cachots des larmes de l'innocence; les cris plaintifs des *Calas*, des *Sirven*, des *Langlade*, des *Montbailly* & tant d'autres victimes immolées à l'erreur, à la prévarication, frappent encore mes oreilles. Ma bienfaisante prévoyante a soustrait aux supplice, les *Salmon*, les *Laplanche*, les *Bradiens*, *Simare* & *Lardoise*, les *Verdure*. Expions les forfaits de l'injustice, par un acte de clémence inconnu jusqu'à ce jour; une longue suite des siècles s'est écoulée, plusieurs s'écouleront encore sans qu'il se pré-

sente une occasion de pouvoir départir un si grand bienfait : leurs auteurs seront relégués dans les climats loin tains ; là en proie aux remords, ils s'humilieront devant la divinité qu'ils fléchirontpar leur repentir, qu'au signal qui doitannoncer l'auguste cérémonie du pacte fédératif, on proclame dans toutes les prisons, dans les bagues qu'il n'existe plus dechaînes , qu'à l'instant les portes soient ouvertes.

Dès que le monarque aura prononcé ; les cœurs seront empreints de la plus douce émotion : ô mesconcit oiens, daignés vous identifier avec mon ame sensible ; gravons dans cette des malheureux le souvenir d'un beau jour d'une manière ineffacable , que les cœurs gangrénés que la pourriture rend méconnoisables , s'électrisent à la vue d'une merveille aussi éclattanté ; que les coupables rougissent de leurs corruption ; que le vice hideux sorte de ses rétranchement ; qu'il s'efface pour faire place au régne de la vertu : Oui , nous devons régénérer toutes les parties de notre corps politique, et cette triste portion de nos frères égarés n'est pas indigne de notre attention ; souvenons-nous que si les hémisphères n'offrent point l'exemple d'un pardon illimité, qu'ils n'offrent pas non plus une époque comme celle dont nous allons célébrer l'anniversaire :

Combien de victimes innocentes , sacrifiés à l'erreur parl'ancien code , vons sortir

des gouffres qui les ensevelissent : n'y en eût il qu'n sur cent, c'est un acte de justice

Infortunés qui vous êtes pourvus au conseil du meilleur des rois, pour effacer les traces des arrêts iniques dont vous avez à vous plaindre, que votre ame se dilate, ne gémise plus, que vos cris douloureux soient suspendus, l'aurore du bonheur luit sur vos têtes, il en est parmi vous, qui, privé de ce métal l'unique agent des affaires, languisent dans l'espoir qu'une main bienfaisante vienne briser leurs : consolés vous, la nation Française est généreuse, elle essuiera vos larmes, et couronnera mes vœux. Il vous sera permis de suivre la réparation de votre honneur, vous serez dédommagés de vos longues souffrances, par l'accueil tendre d'une nouvelle race d'hommes. Les heureux changements survenus, n'ont pas encore frappé vos régards, bientôt vous verserez les doubles larmes de la joie, vos paupières s'humecteront à la vue d'un peuple de frères qui vous serreront contre leur sein.

OBSERVATION.

Il est des crimes affreux que l'on doit excepter d'une entière absolution, tels que les paricides, les assassinats, les sacrilèges légalement constatés.

La prudence nous force d'avouer le dan-

ger d'ouvrir indistinctement toutes les prisons de la capitale; pour calmer les craintes, voici le moyen de satisfaire à la clémence & à l'ordre public.

Le jour du pacte fédératif, on élargiroit les électeurs dans toutes les prisons, ainsi que ceux qui y sont par simple punition, pour avoir contrevenu aux réglemens de police.

Quant aux criminels, on choisiroit dans chaque prison du royaume, les quatre plus anciens par la datte de leur écroux, pourvu qu'ils ne soient pas dans les classes exceptées.

Après la célébration de la fête, tous les jours on en élargiroit dix, jusqu'à l'évacuation totale des prisons.

A tout ceci j'ajouterai une réflexion qui peut échapper aux observateurs, c'est que nous n'avons pas d'exemples qu'un coupable à qui le roi ait fait grace, ait commis un autre délit. Ceux qui connoissent le cœur humain, savent que l'effroi qu'inspire l'appareil du supplice influe plus sur l'individu, qui n'y échappe que par miséricorde, que le suplice même; car l'homme déjà frappé par le glaive des lois, s'est pour ainsi-dire familiarisé avec lui.

Chez LAURENS *junior*, Imprimeur rue St. Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, N°. 37.